

COMMUNE DE SAINT-MARIENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la
Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 13 Votants : 17

DATE DE CONVOCATION : le 07 juin 2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mmes CHARTIER, MAINVIELLE, MM. LESCA,
CHARTIER, Adjoint ;
Mmes GUIBERT, VIGEAN, MARION, NIETO, MM. TARIF, GARSAUD, ISRAEL,
GARUZ.

ABSENTS EXCUSES : Mmes DANTAS, SOARES, BETILLE, MM. BOUCHAN,
ARNAUD, AVRIL.

POUVOIRS : M. ARNAUD, qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT,
M. AVRIL qui a donné pouvoir à, Mme NIETO,
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à M. GARSAUD,
Mme SOARES qui a donné pouvoir à Mme MARION.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARSAUD

DELIBERATION N° 2023-26 – ECOLE MULTISPORTS ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 – TARIF PARTICIPATION DES FAMILLES
--

VOTE : Pour : 17 - Contre : 0- Abstention : 0

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le tarif de participation des familles qui sera appliqué pour l'année scolaire 2023-2024 concernant l'école multisports prévue pour 16 enfants scolarisés en CM2 en priorité, assurée après les cours, le vendredi après-midi. A ce titre, il est proposé une tarification annuelle de 30 € par enfant, versée en une seule fois à la rentrée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire et décide de fixer pour l'année scolaire 2023-2024, le tarif annuel de l'école multisports, à la somme de 30 € par enfant, payable en une seule fois à l'inscription à la rentrée 2023.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Damien GARSAUD

Le Maire,
Marcel BOURREAU